

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576	NANOCONTROL Phosphate, 15 t.	Page: 1/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 14.09.2018	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 92576
 Nom commercial NANOCONTROL Phosphate, 15 t.

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

2 x 30 mL NANOCONTROL o-Phosphat
 1 x 30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
 Produit pour l'analyse.
 Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées
 Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ne nécessite pas d'indication.

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit

2.1 Classification de la substance ou du mélange

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576	NANOCONTROL Phosphate, 15 t.	Page: 2/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 14.09.2018	

Mention d'avertissement -

Aucune classe de danger

2.2 Éléments d'étiquetage

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Sur la base de l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune substance dangereuse ni aucun mélange dangereux, susceptible - au sens des règlements européens en vigueur 1272/2008/CE, 1907/2006/CE ainsi qu'en vertu de la législation allemande sur les matières dangereuses - d'être classé produit dangereux et devant faire l'objet d'un étiquetage distinctif, et ce, ni dans la concentration présente, ni dans la quantité totale par emballage. Un emballage individuel ne présente qu'un très faible potentiel de dangers. ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
(denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Formule : C₂H₆O; C₂H₅OH
N°d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
Concentration : < 20,00 %
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)* N° CAS : -

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration : 0,1 - <1 %
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
(denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Formule : C₂H₆O; C₂H₅OH
N°d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
Concentration : < 20,00 %
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)* N° CAS : -

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration : 0,1 - <1 %
selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576

NANOCONTROL Phosphate, 15 t.

Page: 3/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 14.09.2018

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger.

4.1.1 Après contact avec la peau

Pas nécessaire.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Pas nécessaire.

4.1.3 Après inhalation

Pas nécessaire.

4.1.4 Après ingestion

Pas nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver le poste de travail avec de l'eau. Jeter l'eau de lavage à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) :

3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576	NANOCONTROL Phosphate, 15 t.	Page: 4/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 14.09.2018	

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

- 7.2.1 **Exigences relatives aux entrepôts et récipients**
Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³
Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³
TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³
listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)* CAS No. : -

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³
Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³
TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³
listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)* CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Pas nécessaire. Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage.

- 8.2.1 **Protection respiratoire**
Pas nécessaire.
- 8.2.2 **Protection des mains**
Pas nécessaire.
- 8.2.3 **Protection des yeux**
Pas nécessaire.
- 8.2.4 **Protection de la peau**
Pas nécessaire.
- 8.2.5 **Mesures de protection et d'hygiène**
Ne nécessite pas d'indication.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576

NANOCONTROL Phosphate, 15 t.

Page: 5/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 14.09.2018

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

État/Aspect : -

Couleur : -

Odeur : -

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

État/Aspect : -

Couleur : -

Odeur : -

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

10.4 Conditions à éviter

Respecter les températures de stockage marquées. ---

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Substance : *ethanol*

N° CAS : 64-17-5

Canada CEPA 1999 : DSL yes

LD50_{orl} rat : 6200 mg/kg

LC_{LoWi}hl gpg : 21.9 g/m³

LC_{LoWo}rl hmn : 1400 mg/kg

LC50_{ihl} mouse : [4h] 39 g/m³

LC50_{ihl} rat : [10h] 20 g/m³

LD50_{drm} rbt : 20 000 mg/kg

LD50_{oral} mouse : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)*

N° CAS : -

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Substance : *ethanol*

N° CAS : 64-17-5

Canada CEPA 1999 : DSL yes

LD50_{orl} rat : 6200 mg/kg

LC_{LoWi}hl gpg : 21.9 g/m³

LC_{LoWo}rl hmn : 1400 mg/kg

LC50_{ihl} mouse : [4h] 39 g/m³

LC50_{ihl} rat : [10h] 20 g/m³

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576	NANOCONTROL Phosphate, 15 t.	Page: 6/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 14.09.2018	

LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
 LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg
 TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C
 Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)*

N° CAS : -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat

Substance : *ethanol*
 PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 mg/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13400 - 15100 mg/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8140 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
 Classe de stockage (VCI) : 3

N° CAS : 64-17-5

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)*
 Classe de stockage (VCI) : 12

N° CAS : -

30 mL NANOCONTROL o-Phosphat 100+

Substance : *ethanol*
 PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 mg/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13400 - 15100 mg/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8140 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
 Classe de stockage (VCI) : 3

N° CAS : 64-17-5

Substance : *chemical(s) pour tests (ppm)*
 Classe de stockage (VCI) : 12

N° CAS : -

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 92576

NANOCONTROL Phosphate, 15 t.

Page: 7/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 14.09.2018

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne nécessite pas d'indication.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

GÉNÉRALITÉS : éliminer les déchets solides avec les ordures ménagères, verser les liquides préalablement dilués à l'égout.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. -14.4. Pas nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

16.1.2 Libellé des phrases P

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

non

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

08/2017 L'adaptation de denaturation d'ethanol, règlement 2016/1867/UE